



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du jeudi 10 juillet 2025 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **26**

Date de la convocation :
3 juillet 2025

**Délibération n° DCM25-07-10P24
Administration générale – Modification du règlement
du Conseil Municipal des Jeunes**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Jean-Marie Sabatier, *Premier Adjoint, Président de la séance,*

M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, M. Jean Garcia, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Gérard Bessière, Mme Isabelle Le Goff, Mme Louise Jaber, Mme Marie Passieux, Mme Paquita Médiani, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Claudine Soulairac, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme

Procurations :

M. Gérard Bessière à M. Jean-Marie Sabatier

Mme Isabelle Le Goff à M. J-F Faustin

Mme Louise Jaber à M. Georges Elnecave

Mme Marie Passieux à M. Franck Rugani

Mme Claudine Soulairac à M. Salvador Ruiz

M. Laurent Dô à M. Patrick Javourey

Rapporteur : Mme Elisabeth Blanquet

Par délibération du 4 octobre 2023, le Conseil Municipal a décidé la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) regroupant les élèves scolarisés dans les collèges de la Commune et en a approuvé le règlement intérieur.

Après deux années de fonctionnement, les jeunes élus arrivent au terme de leur mandat.

Afin de favoriser un fonctionnement plus fluide et de renforcer l'implication des jeunes dans cette démarche citoyenne, il est proposé d'apporter des modifications au règlement intérieur selon projet ci-joint.

Ces modifications concernent les articles 2, 3, 5, 6 et 7 du règlement intérieur. Elles portent notamment sur la suppression de la référence aux niveaux de classe initialement impliqués dans le dispositif, dans la mesure où toutes les écoles de Clermont l'Hérault peuvent désormais être mobilisées.

L'éligibilité des candidats a également été revue, et la durée du mandat n'est plus fixée à deux années : elle est désormais alignée sur celle du mandat de la Municipalité en cours. Par conséquent, il n'y aura plus de scrutin organisé tous les deux ans.

Enfin, la campagne électorale ne s'étalera plus sur une période de deux semaines, mais se déroulera selon un calendrier annuel défini.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider la modification du règlement du CMJ selon projet ci-joint,
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

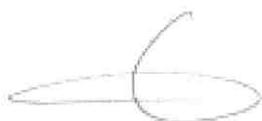
Ce point a reçu un avis favorable unanime de la commission Education – Affaires scolaires réunie le 19 juin 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,
avec 18 voix POUR et 8 voix CONTRE (Mme H. Cinési, M. S. Garcia, M. P. Javourey, M. L. Dô représenté par M. P. Javourey, M. S. Ruiz, Mme C. Soulairac représentée par M. S. Ruiz, M. F. Rugani, Mme M. Passieux représentée par M. F. Rugani)

DECIDE la modification du règlement du CMJ selon projet ci-joint,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Michaël DELTOUR

Premier Adjoint et président de séance,



Jean-Marie SABATIER